

Projet AEIM / ISM

Le partage d'expertise au service des
personnes porteuses d'une double
déficience intellectuelle et auditive

Constat

- L'AEIM accueille 144 personnes déficientes intellectuelles et déficientes auditives (source Observateur avril 2015).
- L'institut des sourds de la Malgrange accueille au sein de sa section avec handicaps associés 42 enfants dont 10 présentent une déficience intellectuelle.

HANDICAP RARE = RISQUE DE RUPTURE

Arrêté du 2/08/2000:

Le handicap rare « correspond à une configuration rare de déficiences ou de troubles associés, incluant fréquemment une déficience intellectuelle ».

OBJECTIFS de la coopération ISM/AEIM et objet du conventionnement

➡ Mettre à disposition de la personne un environnement adapté à la spécificité des besoins identifiés et des attentes exprimées

➡ Partager les expertises tout au long du parcours d'accompagnement de la personne avec **UN interlocuteur identifié** tout au long du parcours: l'AEIM

MOYENS de mise en œuvre

➡ Création d'une classe externalisée de l'IME Raymond Carel de l'AEIM à l'Institut des Sourds de la Malgrange (5 enfants depuis septembre)

➡ Création d'une unité d'Accueil Spécialisée dans l'accompagnement des personnes porteuses de la double déficience en ESAT

PHILOSOPHIE D'ACTION

Approche transdisciplinaire

Emergence d'une Compétence Collective liée à
l'articulation des deux champs d'expertise
ISM/AEIM



Installer une **organisation territoriale**
favorisant la **coopération** d'une pluralité
d'intervenants locaux

Principes d'Action managériale

GPEC territoriale

Axes de formation croisés privilégiés

- ISM: Formations PECS – Formation Makaton – Formations Autisme (10 salariés en 2015)
- AEIM: Formation à la Communication Gestuelle non verbale (36 salariés en 2015)

 **Recrutements** : Embauche par l'AEIM de professionnels d'accompagnement sourds qualifiés (Educateurs spécialisés, moniteurs éducateurs...)

Méthodologie de Projet

Simplicité / Réactivité / Efficacité

- Janvier 2015: première rencontre ISM / AEIM et partage des constats
- Juin 2015: Ecriture du projet
- Juillet 2015: Présentation à l'ARS et validation
- Septembre 2015: ouverture de la classe externalisée avec 5 enfants
- Novembre 2015: Diagnostic situation des adultes, évaluation des risques de rupture et programmation (13 personnes identifiées)
- Septembre 2016: Lancement du dispositif d'accompagnement des adultes porteurs de la double déficience en matière d'habitat (secteur hébergement) et de travail (ESAT)

Principe de gestion

Chaque euro fléché dans le cadre du projet (enveloppe handicap rare) est utilisé dans son intégralité pour financer l'accompagnement direct de la personne.